



Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA)

Foire aux questions (FAQa)

(Modifié novembre 2021)

Qu'est-ce que le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle ?

Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) est une initiative internationale et multipartite visant à guider le développement et l'utilisation responsables de l'IA, dans le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de nos valeurs démocratiques communes, conformément à la Recommandation de l'OCDE sur l'IA.

Les membres fondateurs du PMIA comprennent l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Singapour, la Slovénie et l'Union européenne.

Que fera le PMIA ?

Le PMIA rassemblera des experts issus de l'industrie, de la société civile, des gouvernements et du milieu universitaire afin de jeter des ponts entre la théorie et la pratique en soutenant des activités de recherche de pointe ainsi que des activités de mise en application liées aux priorités en matière d'IA. Pour les premières années, ces experts se réuniront au sein de Groupes de travail axés sur quatre thèmes : 1) l'IA responsable (y compris un sous-groupe sur l'IA et la réponse aux pandémies) ; 2) la gouvernance des données ; 3) l'avenir du travail ; et 4) l'innovation et la commercialisation.

Comment est structuré le PMIA ?

Le secrétariat du PMIA, hébergé à l'OCDE à Paris, appuiera les deux instances de gouvernance de haut niveau : le Conseil et le Comité directeur du PMIA. Le Conseil du PMIA, qui est composé de ministres ou de sous-ministres des membres du PMIA et se réunit une fois par an, fournira des orientations stratégiques au PMIA. Le Comité directeur du PMIA, qui est composé de cinq représentants gouvernementaux et de six représentants non gouvernementaux et se réunit trois fois par an, mettra en œuvre les lignes directrices



proposées par le Conseil du PMIA pour élaborer des plans de travail et créer des groupes de travail. Le groupe des membres fondateurs, collectivement connu sous le nom de comité de travail du PMIA, servira de Conseil et de Comité directeur du PMIA de transition jusqu'à ce que ces instances de gouvernance soient mises en place.

Deux Centres d'expertise à Montréal et à Paris soutiendront les Groupes de travail du PMIA. Le Centre de Montréal appuiera les Groupes de travail sur l'IA responsable (y compris un sous-groupe sur l'IA et la réponse aux pandémies) et la gouvernance des données, tandis que le Centre de Paris appuiera les Groupes de travail sur l'avenir du travail et sur l'innovation et la commercialisation. Les deux Centres organiseront également l'Assemblée plénière multipartite du groupe d'experts pour discuter des conclusions et des recommandations issues des activités des Groupes de travail.

Chaque Groupe de travail aura deux coprésidents et se réunira au moins une fois par mois. Les coprésidents se rencontreront aussi régulièrement au courant de l'année afin de se mettre tout un chacun à jour sur les activités des Groupes de travail et de discuter de potentielles avenues de collaboration par le biais de réunions communes ciblées. Ces dernières permettront d'assurer que chaque groupe est au fait des activités des autres. Les membres des Groupes de travail auront également accès au matériel des autres Groupes de travail par le biais d'une plateforme en ligne centralisée.

Pourquoi l'OCDE héberge-t-elle le Secrétariat du PMIA ?

L'implantation du Secrétariat du PMIA à l'OCDE affermira les fortes synergies entre les travaux scientifiques et techniques du PMIA et le leadership fourni par l'OCDE dans le domaine des politiques internationales en matière d'IA, renforçant les données probantes pour les politiques liés à l'IA responsable. L'OCDE est aussi un observateur permanent des instances de gouvernance du PMIA et détache des experts pour participer aux Groupes de travail du PMIA et à l'Assemblée plénière annuelle.

Quel est le processus d'adhésion pour le PMIA ?

L'adhésion est ouverte aux pays, y compris les pays émergents et en développements. Ceux souhaitant adhérer au PMIA doivent communiquer avec le Secrétariat du PMIA et déposer une demande comprenant une lettre d'intention qui expose les motifs de la demande d'adhésion, ainsi qu'une confirmation que le candidat souscrit aux valeurs communes reflétées dans la Recommandation de l'OCDE sur l'IA ou, pour les candidats qui ne sont pas adhérents à la Recommandation de l'OCDE sur l'IA, aux principes énoncés dans l'Annexe A.



Dès la réception d'une telle demande, le Comité directeur procédera à une évaluation des éléments ci-dessous et présentera sa recommandation au Conseil du PMIA qui décidera d'accepter ou non l'adhésion du candidat par un vote à la majorité des deux tiers. Dans l'attente de la mise en place du Secrétariat, du Comité directeur et du Conseil du PMIA au cours des prochains mois, le comité de travail du PMIA servira d'instance intérimaire de gouvernance pour le PMIA.

- L'engagement du candidat envers les valeurs communes reflétées dans la Recommandation de l'OCDE sur l'IA ou les principes énoncés dans l'Annexe A ;
- La mesure dans laquelle le candidat joue un rôle actif dans la promotion d'une IA responsable, fondée sur les droits de la personne, tant sur le plan national et international qu'en collaboration avec des organisations et des initiatives ;
- Le niveau de compétence des experts en IA travaillant dans la région, dans une variété de secteurs et de disciplines.

Il est attendu que les membres financeront le Secrétariat du PMIA principalement par le biais de contributions volontaires. Les contributions en nature des membres et des participants (p. ex., prêt ou détachement de personnel) peuvent être acceptées par l'OCDE dans le respect de ses règles, procédures et politiques. Les membres financeront tous leurs propres frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions et aux événements du PMIA.

Comment les experts peuvent-ils participer au PMIA ?

Le PMIA offrira des possibilités de participation à un large éventail d'experts issus de divers secteurs, notamment les sciences, l'industrie, la société civile et les organisations et initiatives. Les experts sont sélectionnés à titre individuel et ne représentent pas leur organisation ou leur pays. Les experts peuvent être nommés par les membres ou poser leur propre candidature afin de participer aux groupes de travail pour un mandat renouvelable d'un ou deux ans. Il est attendu que les experts donneront bénévolement six à huit heures de leurs temps par mois pour participer aux réunions des Groupes de travail. Les coprésidents des Groupes de travail pourront également inviter des personnes additionnelles, à leur discrétion, pour assister aux réunions en tant qu'observateurs pour partager et présenter leurs réflexions.

Des experts seront également invités à participer à l'Assemblée plénière multipartite du groupe d'experts, dont la première devrait avoir lieu à Montréal en décembre 2020.

L'Assemblée plénière réunira environ 100 à 150 experts du monde entier, y compris certains



qui ne feront pas partie des Groupes de travail du PMIA, afin d'engager des débats d'importance sur l'IA et de discuter des conclusions et des recommandations issues des activités des Groupes de travail.

Les experts seront responsables du financement de leurs propres voyage et hébergement pour les réunions et les événements du PMIA, mais ils pourront demander un financement à leurs pays ou organisations respectifs. De plus amples informations sur la manière par laquelle des experts pourront se proposer pour rejoindre les Groupes de travail du PMIA ou participer à l'Assemblée plénière seront communiqués au cours des prochains mois.

Comment se tiendront les réunions et les événements du PMIA ?

Les réunions et les événements du PMIA, y compris l'Assemblée plénière multipartite du groupe d'experts, se dérouleront de manière virtuelle ou en personne en fonction des recommandations de santé publique en lien avec la pandémie actuelle de COVID-19. De plus amples informations seront communiquées aux membres et aux participants du PMIA dès qu'elles seront disponibles.

Personnes-ressources

- Le secrétariat du PMIA [Elizabeth Thomas-Raynaud](#), pour les questions à propos du processus d'adhésion, du Conseil ou du Comité directeur du PMIA
- [Jacques Rajotte](#), Directeur général du Centre d'expertise de Montréal, pour les questions à propos des Groupes de travail sur l'IA responsable (y compris un sous-groupe sur l'IA et la réponse aux pandémies) et la gouvernance des données ou l'Assemblée plénière multipartite du groupe d'experts
- [Isabelle Herlin](#), Directrice du Centre d'expertise de Paris, pour les questions à propos Groupes de travail sur l'avenir du travail et sur l'innovation et la commercialisation